

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2020
Rapporteur :
Madame Margaux PHILIPPE

N° 34

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 21/12/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2020 (accusé de réception du 18/12/2020)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Acquisition d'une emprise allée Pierre de Coubertin

Il est proposé l'acquisition à titre gratuit d'un tronçon de voie privée située allée Pierre de Coubertin

La Résidence Sainte Bernadette est propriétaire de la parcelle CL n° 700 composée d'un immeuble, ses parties communes et d'une voie d'environ 300 m² desservant initialement la seule copropriété.

Au fil du temps, cette voie, située dans la continuité de l'allée Pierre de Coubertin, est devenue – de fait – publique car desservant les vestiaires du stade Pierre de Coubertin.

De ce fait, par délibération du 28 avril 2006, et à l'issue d'une procédure de classement d'office, cette emprise a été classée dans le domaine public routier communal. Cependant, le transfert de propriété n'a jamais été opéré.

Cette situation pourrait être régularisée par l'acquisition à titre gratuit de l'emprise, les frais de transfert de propriété étant à la charge de la Ville.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver l'acquisition à titre gratuit par la ville de Quimper de la portion de voie d'environ 300 m² dépendant de la parcelle CL n° 700 ;
- 2 - d'autoriser madame la maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.